

Avis

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail
(chapitre M-15.001)

Nomination de monsieur Jonathan Boisvert à titre de directeur de l'état civil

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 57.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001), la ministre de l'Emploi est responsable de la direction de l'état civil et nomme le directeur de l'état civil;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 57.2 de cette loi, le directeur de l'état civil est un officier public membre du personnel du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QUE monsieur Yves Pepin a été nommé pour agir à titre de directeur de l'état civil à compter du 26 août 2024;

ATTENDU QUE monsieur Yves Pepin cessera d'agir à titre de directeur de l'état civil le 20 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Monsieur Jonathan Boisvert est nommé à titre de directeur de l'état civil à compter du 21 janvier 2025.

Signé à Québec, ce 15 janvier 2025.

La ministre de l'Emploi,
KATERI CHAMPAGNE JOURDAIN

84879

